

II. — PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Sur le plan économique le mois de Janvier en Tunisie a été marqué par deux événements essentiels : les décrets de baisse pris par le Gouvernement en harmonie avec la politique française des prix et le vote du budget par les deux sections du Grand Conseil; l'un et l'autre contribuent à définir les perspectives économiques de l'année 1947.

1° LA BAISSÉ DE 5%

Une conférence tenue le 2 Janvier sous la présidence du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien a édicté les dispositions nécessaires pour transposer en Tunisie la politique de baisse inaugurée par le Gouvernement Français. Ces mesures ont pris effet à dater du 6 Janvier.

Une distinction a été faite entre les produits d'importation et les produits de production locale. Les *produits d'importation* supportent une réduction de 10% sur les taux de marque; le résultat est une diminution des prix de vente de l'ordre de 3%. Les prix homologués des *productions locales* doivent subir une baisse de 5%. En application de cette politique la Direction de l'Economie Générale a fixé les nouveaux prix des produits contingentés (voir « Ravitaillement »).

Pour ce qui est des tarifs des services d'intérêt public dont le déficit est comblé par l'Etat (Chemins de fer, Gaz et Eaux, Electricité), la question d'une baisse éventuelle a été portée devant le Grand Conseil qui en a renvoyé l'examen à sa prochaine session extraordinaire.

Pour les marchandises en vente libre, parmi lesquelles se range la grosse majorité des produits alimentaires, le Gouvernement n'a pas voulu revenir à la taxation directe. Il s'est contenté d'imposer une baisse de 5% par rapport au prix maximum constatés sur le marché dans les premiers jours de Janvier.

L'état relativement favorable du marché tunisien de ces derniers mois rend plus délicate qu'en France l'application de la politique de baisse. Sur de très nombreux produits s'exerçaient déjà des lois normales du marché libre. Les nouvelles limitations imposées par voie d'autorité aux fluctuations possibles de prix jouent

donc sur un terrain moins rigide que dans la Métropole.

Si les prix des marchandises importées se sont fixés conformément à la réglementation, les prix des denrées de production locale ont continué à varier. Ils ont subi une baisse certaine; les chiffres qui sont donnés au chapitre « Ravitaillement » du présent Bulletin en sont la preuve.

Il est encore trop tôt pour apprécier le succès d'ensemble d'une politique de baisse définie avec beaucoup plus de souplesse que dans la Métropole. Aussi nous contenterons-nous de donner quelques brefs extraits de la presse locale sur ce sujet. La politique des 5% s'est présentée comme une politique du « choc psychologique ». Il est normal de la juger en première approximation sur l'effet qu'elle a produit sur l'opinion :

« L'essentiel est et reste d'agir sur les prix des produits alimentaires à tous les échelons du producteur au dernier revendeur. » (Tunis-Socialiste du 6 Janvier).

« De préférence à une baisse imposée avec la menace de marché noir qu'elle comporte, il vaut mieux laisser jouer l'éternelle loi de l'offre et de la demande. » (La Presse du 7 Janvier, à propos du Ravitaillement).

« En ce qui concerne l'alimentation, de nombreuses épiceries et charcuteries ont pratiqué la baisse de 5%. On nous informe que les bouchers vont suivre le mouvement à partir d'aujourd'hui. Restent les fruits, légumes et poissons.» (Tunis-Socialiste du 7 Janvier).

« Pourquoi le prix du pain ne baisse-t-il pas ? » (Tunis-Soir du 8 Janvier).

« Esayons de voir comment pratiquement le Gouvernement peut suivre la marche de l'opération dans le secteur privé... Oublie-t-on que la majeure partie des transactions ne donne lieu à l'établissement d'aucune espèce de factures, à la pose d'aucune étiquette ? » (Tunisie Française du 8 Janvier).

« Dans l'ensemble la baisse de 5% a été bien accueillie par tous les commerçants et revendeurs et elle s'est manifestée aussitôt sur la majorité des denrées.» (Tunis-Soir du 9 Janvier).

(A propos de la viande) « Sans parler précisément de baisse, il se confirme que la tendance à la baisse persiste. » (Dépêche Tunisienne du 12 Janvier).

« Avant l'Algérie et le Maroc, qui étudient encore les modalités d'application de la Loi Blum, la Tunisie a aussitôt étendu la baisse à presque tous les domaines et le 5%, qui bientôt sera suivi d'un nouveau 5%, a entraîné la confiance de tous. » (Tunis-Soir du 14 Janvier).

« Dans les villages de l'intérieur, l'application de la baisse n'est pas surveillée. » (Tunis-Soir du 15 Janvier).

« La baisse sur la viande est irréaliste puisque les parties qui étaient vendues à 200 fr. ont été portées à 210 fr. puis diminuées de 5%. » (Petit Matin du 16 Janvier).

« La tendance générale à la baisse en ce qui concerne les légumes subsiste. » (Dépêche Tunisienne du 21 Janvier).

(A Sfax) « Pourquoi les parfumeurs, coiffeurs, pâtisseries, cafetiers, fabricants d'apéritifs et tant d'autres n'ont-ils pas tous appliqué la baisse ? » (Tunis-Socialiste du 24 Janvier).

« Pourquoi faut-il que la Compagnie des Tramways ne soit pas mise en demeure d'appliquer le décret ? » (Tunis-Socialiste du 27 Janvier).

« Il nous faut maintenant souligner la baisse constante qui se manifeste sur le prix des œufs depuis le 1^{er} Janvier. » (La Presse du 31 Janvier).

2^o VOTE DU BUDGET

Entre le 30 Décembre 1946 et le 28 Janvier 1947 les deux Sections du Grand Conseil ont discuté en séances plénières les rapports que leurs Commissions avaient préparés durant le mois de Décembre.

En ce qui concerne le budget des Dépenses, le Grand Conseil dans son ensemble s'est opposé à l'augmentation proposée par le Gouvernement de la taxe ad valorem de 5% payée sur toutes les marchandises à l'occasion des formalités douanières.

En ce qui concerne le Budget des Grands Travaux, la Section Française a demandé une révision de la répartition des crédits entre les deux titres Reconstruction et Travaux Neufs. Un cer-

tain nombre de crédits proposés par le Gouvernement ont été déplacés de l'un à l'autre titre.

Le Budget des *Affaires Sociales* et celui de l'*Enseignement* ont bénéficié d'un certain nombre de crédits supplémentaires tant à la Section Tunisienne qu'à la Section Française. Les deux Sections ont examiné de très près les problèmes de l'équipement sanitaire, en particulier la question du sanatorium et celle du statut des médecins de la Santé Publique.

Dans l'une et l'autre Section on a assisté à des discussions très poussées sur la *politique économique*. La majorité des membres du Grand Conseil a marqué sa préférence pour une évolution rapide vers une économie libérée du contrôle administratif.

Les projets d'*industrialisation* présentés par le Gouvernement ont fait l'objet de discussions approfondies. Il a été en général reconnu que le Gouvernement Tunisien devait s'assurer une part prépondérante dans la direction des entreprises essentielles à l'avenir économique du pays: la création d'une cimenterie, l'exploitation des Salines de Zarzis, la constitution d'une chaîne du froid, l'organisation du réseau aérien de Tunisie, etc...

Les deux Sections du Grand Conseil ont discuté longuement des meilleures méthodes d'exploitation des *entreprises d'intérêt public*. La transformation du Monopole des Tabacs en régie industrielle a été rejetée. Pour les entreprises à créer, le Grand Conseil s'est en général rallié aux propositions assez souples que lui avait soumises le Gouvernement, formules d'économie mixte qui tiennent compte dans chaque cas particulier du rôle à jouer par les principaux intéressés: Etat Français, Etat Tunisien, capitaux privés.

Le Conseil Supérieur s'est réuni les 29, 30, 31 Janvier et 1^{er} Février pour jouer son rôle d'arbitre entre les deux Sections du Grand Conseil. Les propositions sur lesquelles il s'est arrêté ont été soumises à Paris, au Ministère des Finances, pour approbation.

Il est donc probable que le prochain numéro du Bulletin Economique pourra faire état d'un budget 1947 qui aura pris sa forme définitive.

Parmi les éléments fournis par ce Bulletin et qui aident à définir les perspectives économiques du pays au début de l'année 1947, notons en premier lieu les chiffres qui traduisent l'activité des industries extractives. Un article d'ensemble sur les phosphates s'efforce de faire le point sur cette question capitale. Les statistiques reproduites à la fin du chapitre « Mines » soulignent d'une façon éloquente le progrès que l'ensemble de l'année 1946 a marqué par rapport à l'année 1945.

Les estimations qui sont données sur les ensemencements de céréales pour la campagne 1946-1947 apportent malheureusement une note moins optimiste (voir Météorologie). Les surfaces ensemencées ne seront pas supérieures à celles de la dernière campagne. L'espoir d'une meilleure

récolte repose maintenant sur les pluies de printemps et sur le niveau consécutif des rendements à l'hectare. Sur ce même chapitre de la Météorologie, qui continue de préoccuper ceux qui s'intéressent à la production tunisienne, il faut noter une fois encore que les pluies dans la région de Sfax restent inexorablement insuffisantes et que rien ne vient améliorer une situation chaque jour plus inquiétante.

Pour ajouter quelques traits au tableau des perspectives de la Tunisie, le présent Bulletin donne quelques précisions sur une industrie de transformation de l'Aluminium installée dans le pays depuis 4 ans et sur les projets qui sont en voie de réalisation pour la réorganisation du trafic aérien à l'intérieur de la Tunisie.

III. — L'INDUSTRIE PHOSPHATÈRE EN TUNISIE

PAR L'IMPORTANCE DU PERSONNEL QU'ELLES OCCUPENT, PAR LE POIDS DONT ELLES PESENT DANS LA BALANCE COMMERCIALE DU PAYS, LES INDUSTRIES PHOSPHATIÈRES RESTENT AU PREMIER RANG DES RICHESSES DE LA TUNISIE

Les formations phosphatères du sous-sol tunisien sont groupées dans le centre et le sud du pays à un niveau géologique bien déterminé : à la base de l'Eocène inférieur. Le phosphate apparaît en couches de puissance variant entre 1 m. 50 et 3 m. 50 d'un pendage de 5 à 25°, séparé par des intercalations marneuses d'épaisseur variable. Le minerai se présente sous la forme d'une roche d'aspect gréseux, de densité variant de 2 à 2,2, assez dure dans le centre, mais le plus souvent friable.

On distingue les phosphates de chaux naturels en catégories classées suivant leur teneur en phosphate tricalcique. Les phosphates tunisiens sont assez pauvres, quoique cette pauvreté soit moins accentuée dans les gisements les plus méridionaux. Ils se répartissent entre les catégories 58/63% et 63/68%. Pendant de nombreuses années les trois quarts de la production sont rentrés dans la catégorie 58/63%.

Les réserves actuelles de la Tunisie en phos-

phate supérieur à 58% ont été estimées par le Service des Mines à un milliard de tonnes et les réserves probables à onze milliards de tonnes. Si la production annuelle devait se maintenir à un taux voisin de deux millions de tonnes, les réserves actuelles seraient suffisantes à assurer la production pendant CINQ SIECLES.

1° Une seule chose limite la production : les possibilités d'exportation

C'est en 1885 que le géologue Philippe Thomas découvrit les gisements de phosphate de chaux qui affleurent sur les deux versants de la chaîne de montagnes de Gafsa à Tamerza.

En 1896 une convention de concession préliminaire était signée pour les gisements de Mélaoui et Rédeyef.

En 1899 la « C^{ie} des Phosphates et du Chemin de Fer de Gafsa » après avoir achevé la construction de la ligne Mélaoui-Sfax, commençait l'exploitation.